

32-2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le premier juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Christelle GROS, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir :

Absents :

Date de convocation : 04 Juin 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 04 Juin 2020

Isabelle RIEU a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Conseil Municipal à huis clos

Monsieur le Maire rappelle que Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

Afin de garantir le respect des recommandations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se réunir à huis clos pour cette séance brève, consacrée exclusivement à l'élection des représentants de la Commission communale des impôts directs CCID.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance du Conseil Municipal du Mercredi 1^{er} Juillet 2020 à huis clos.

Délibération adoptée

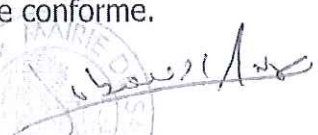
1 abstention : Jean-Marc CHORIER

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

33-2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le premier juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartłomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Christelle GROS, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir :

Absents :

Date de convocation : 04 Juin 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 04 Juin 2020

Isabelle RIEU a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 038-213803505-20200701-332020-DE

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINTE JUSTINE" around the perimeter and the number "11-010" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

32-2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le premier juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Christelle GROS, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir :

Absents :

Date de convocation : 04 Juin 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 04 Juin 2020

Isabelle RIEU a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Conseil Municipal à huis clos

Monsieur le Maire rappelle que Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

Afin de garantir le respect des recommandations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se réunir à huis clos pour cette séance brève, consacrée exclusivement à l'élection des représentants de la Commission communale des impôts directs CCID.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance du Conseil Municipal du Mercredi 1^{er} Juillet 2020 à huis clos.

Délibération adoptée

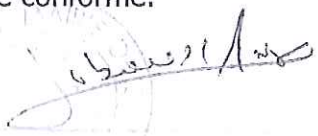
1 abstention : Jean-Marc CHORIER

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

33-2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le premier juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Christelle GROS, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir :

Absents :

Date de convocation : 04 Juin 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 04 Juin 2020

Isabelle RIEU a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Sainte-Étienne is visible. The text "MAIRIE DE SAINTE-ÉTIENNE" is curved along the top inner edge, and "(N°106)" is at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the center of the stamp.